

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0015

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du SYMALIM**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel-Jonage (SYMALIM), créé par arrêté préfectoral en date du 1er avril 1968, comprend seize collectivités membres ; la Communauté urbaine ayant adhéré au syndicat par délibération en date du 24 octobre 1994.

Le comité syndical est composé de 27 membres. Il élit en son sein, un président, deux vice-présidents, huit secrétaires qui constituent le bureau syndical.

La Communauté urbaine est représentée par cinq élus au sein du comité syndical et dispose statutairement de deux sièges au bureau syndical.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté urbaine (cinq titulaires et cinq suppléants) au sein du comité syndical du SYMALIM.

Les nouveaux textes légaux doivent conduire ce syndicat mixte à revoir son organisation ; cette mission ressort de la délégation du vice-président chargé des relations avec les syndicats et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er avril 1968 ;

Vu sa délibération en date du 24 octobre 1994 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du comité syndical du SYMALIM :

titulaires :

- monsieur Beauverie René, madame Buche-Gautier Nathalie, monsieur Buronfosse Michel, madame Dubost Anne-Marie, monsieur Bideau Alain,

suppléants :

- madame Belaziz Samia, messieurs Chabrolle Alain, Clamaron Laurent, mesdames Mermoud Françoise, Vessiller Béatrice.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,